L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

Ottawa, le 27 novembre 1964

Nº 130

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 183 en date du 27 novembre 1964, par laquelle vous proposez les conditions d'un accord qui serait conclu entre nos deux Gouvernements pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Le Gouvernement des États-Unis agrée les conditions proposées par votre Note n° 183; celle-ci et la présente réponse constituent donc un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même et qui sera valide durant toute la saison d'enneigement de l'année 1964-1965, période après laquelle les Parties pourront envisager de nouvelles dispositions pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

L'honorable Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

OTTAWA